



*L'Union des
producteurs
agricoles*

**Fédération de l'UPA
du Bas-Saint-Laurent**

**Mémoire de la
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent**

déposé au ministre de l'Environnement du Québec,
l'Honorable Thomas Mulcair

dans le cadre de la consultation publique sur le
Plan de développement durable du Québec

Rimouski
21 février 2005

Présentation sommaire de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et de l'agriculture régionale

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent représente les intérêts de plus de 2500 producteurs et productrices agricoles regroupés dans 24 syndicats et organismes affiliés.

Les recettes agricoles proviennent principalement du lait, suivies de la production acéricole et en troisième lieu de la production porcine. Le Bas-Saint-Laurent est la plus importante région productrice d'agneaux (données provenant du rapport annuel 2003-2004 du MAPAQ).

Les cultures se pratiquent de façon extensive et les conditions climatiques favorisent la production de fourrages et de céréales à paille. Les données que nous avons pu colliger nous indiquent que les sols de la région sont souvent pauvres en phosphore et ont un taux d'acidité assez élevé.

Notre vision du développement durable

Au cours des dernières années, les entreprises agricoles de la région ont investi beaucoup en matière de développement durable. Malheureusement, les producteurs et productrices agricoles n'ont pas le sentiment que leurs efforts sont reconnus.

À titre d'exemple, la Fédération coordonne un projet de protection de l'eau auquel participent volontairement une cinquantaine d'entreprises agricoles dans trois sous-bassins versants différents. Les cours d'eau ont été caractérisés, de la formation a été dispensée aux producteurs et un guide pour l'intervention leur est remis en échange d'un engagement volontaire de leur part à suivre les recommandations du guide au moment des interventions dans ou aux abords des cours d'eau.

Toujours sur une base volontaire et en ayant même à déboursé des sommes substantielles, plus de 900 entreprises agricoles font partie d'un des dix clubs agroenvironnementaux de la région. En plus d'y trouver des services pour remplir leurs exigences réglementaires, ils y trouvent du soutien technique et de la formation en matière de conservation des sols, de lutte intégrée, d'utilisation optimale des engrais de ferme, de fertilisation raisonnée et d'utilisation rationnelle des pesticides.

En ce qui a trait aux changements climatiques et aux gaz à effet de serre, les entreprises agricoles ont eu accès à plusieurs activités d'information et d'essais, ce qui les place probablement en avance de nombreux autres groupes de citoyens.

Sur le plan réglementaire, près de 90 % des entreprises assujetties ont un plan agroenvironnemental de fertilisation et la grande majorité a déposé auprès de votre ministère leur bilan phosphore.

Pour l'année 2003-2004, près de 2 M\$ ont été investis par les entreprises agricoles de la région pour l'entreposage étanche des fumiers. Si on y ajoute la subvention du programme Prime-Vert, c'est 4,2 M\$ qui ont été investis à ce chapitre (données du rapport annuel de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ).

Plusieurs représentants du monde agricole siègent aux conseils de bassins versants.

Ce portrait avait pour but d'illustrer les efforts faits par les producteurs et productrices avant même la publication du Plan de développement durable.

Plusieurs de ces démarches sont le fruit d'initiatives personnelles, par contre bon nombre ont été planifiées dans le cadre de la stratégie agroenvironnementale de l'UPA qui a généré de nombreuses retombées positives pour l'environnement et le développement durable dans la région.

Les objectifs du plan de développement durable

- Protéger l'environnement, maintenir notre capital nature et ainsi assurer la santé et la sécurité de la population*

Nous n'avons pas de problème avec cet objectif puisqu'on le fait déjà, comme on vient de vous l'exposer. De plus, la majorité des entreprises agricoles est exploitée par les mêmes familles depuis de nombreuses générations qui ont l'intention de continuer encore longtemps. À cette fin, nous n'avons pas vraiment de craintes quant à l'intérêt des producteurs et productrices de protéger leur capital nature.

- Favoriser l'équité sociale et permettre le plein épanouissement de tous les citoyens et toutes les citoyennes*

Nous serions d'accord avec ce principe si l'équité sociale et l'épanouissement pouvaient profiter également aux producteurs et productrices agricoles. En effet, en plus de traverser une crise de revenu sans précédent qui en amène plusieurs à se considérer comme des citoyens de seconde zone, plusieurs se sentent pointés du doigt dès que survient un problème ou seulement une crainte environnementale, même quand ils n'ont rien à y voir.

- Développer une économie prospère à long terme qui soit à la fois forte et responsable afin d'assurer l'accès à des services de qualité et de garantir un niveau de vie satisfaisant*

Nous sommes tout à fait d'accord avec cet objectif et essayons d'y contribuer de notre mieux malgré les contraintes. Vous n'avez pas idée, Monsieur le Ministre, de ce que doit affronter un jeune désireux de s'établir en agriculture ou un producteur ou une productrice qui désire prendre de l'expansion dans quelque production que ce soit, et en particulier en production porcine.

Un nouveau droit dans la Charte des droits et libertés de la personne???

Nous nous questionnons beaucoup et avons de sérieuses réserves quant à la modification que vous envisagez à la Charte des droits et libertés pour « créer un nouveau droit, soit celui de disposer d'un environnement sain et respectueux de la biodiversité... ».

Depuis une dizaine d'années, les entreprises agricoles ont dû faire face à de nombreux problèmes de cohabitation dont plusieurs se sont retrouvés dans les médias, ce qui ne tient pas compte des nombreux autres problèmes dont on n'entend pas parler. Il peut y avoir à l'occasion des producteurs délinquants, nous n'avons pas d'objection à ce que le ministère intervienne dans ces cas. Par contre, il n'y a rien pour sanctionner le comportement de certains voisins qui sont rapides sur les plaintes, la dénonciation et les accusations gratuites.

Une activité agricole pratiquée selon les règles de l'art et qui peut générer des inconvénients sera-t-elle considérée comme une atteinte au droit à un environnement sain et respectueux? Quels sont les critères déterminant ce qu'est un environnement sain? Qui tranchera? Comment évoluera l'interprétation de ce droit?

Nous pensons que vous êtes en train d'ouvrir une porte que vous aurez beaucoup de difficulté à refermer et qui pourrait avoir des conséquences très négatives et pas seulement pour l'agriculture, mais pour tous les secteurs économiques.

Le concept d'écoconditionnalité

Nous comprenons de votre exemple d'action de développement durable sur la biodiversité, qui suggère d'introduire le concept d'écoconditionnalité, qu'il veut dans les faits élargir son application qui existe déjà, les institutions financières se chargeant de le faire appliquer depuis un bon moment.

Nous trouvons irritant que seule l'agriculture soit désignée et espérons que les mêmes conditions s'appliqueront à d'autres secteurs comme par exemple pour le projet de Bombardier.

Le fardeau réglementaire

Nous pensions avoir tout vu il y a deux ans avec l'entrée en vigueur à peu près simultanément du REA, du RCES et du Code de gestion des pesticides.

Eh bien non! En décembre dernier, on a eu droit à une autre vague réglementaire (Loi 54, REA modifié et orientations gouvernementales à venir). Découle de cette situation une flopée de règlements de contrôle intérimaire tous plus « originaux » les uns que les autres.

Conclusion

Monsieur le Ministre, les producteurs et productrices agricoles n'en peuvent plus. N'en mettez plus, la cour est pleine.

Comme nous vous l'avons démontré malgré la crise du revenu net, malgré la crise de l'ESB, malgré le fardeau réglementaire accablant, les entreprises agricoles du Bas-Saint-Laurent ont été proactives en matière de développement durable. Pendant ce temps, on continue de les accuser de tous les maux environnementaux.

Si vous désirez poser des gestes concrets en matière de développement durable qui permettront à de nombreuses entreprises agricoles de poursuivre leurs activités, nous vous suggérons de confirmer définitivement la possibilité de faire des amas au champ et d'utiliser le Guide de bonnes pratiques pour les entreprises bovines.

Il faudrait également que le gouvernement investisse de façon significative dans le financement des clubs agroenvironnementaux qui sont, vous en conviendrez, un outil stratégique de développement durable.

Les producteurs et productrices ont fait des efforts considérables à l'égard du développement durable, si vous souhaitez leur imposer davantage de contraintes dans le futur, il faudra mettre l'argent pour leur permettre d'assumer les coûts.



Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin

Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone : 418-723-2424

Télocopieur : 418-723-6045

Courriel : bas-saint-laurent@upa.qc.ca

